

LES STATISTIQUES SUR LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE : PASSAGE D'UNE ENQUETE A UNE SOURCE ADMINISTRATIVE

MURIEL BARLET

PHILIPPE RAYNAUD

OLIVIER SANZERI

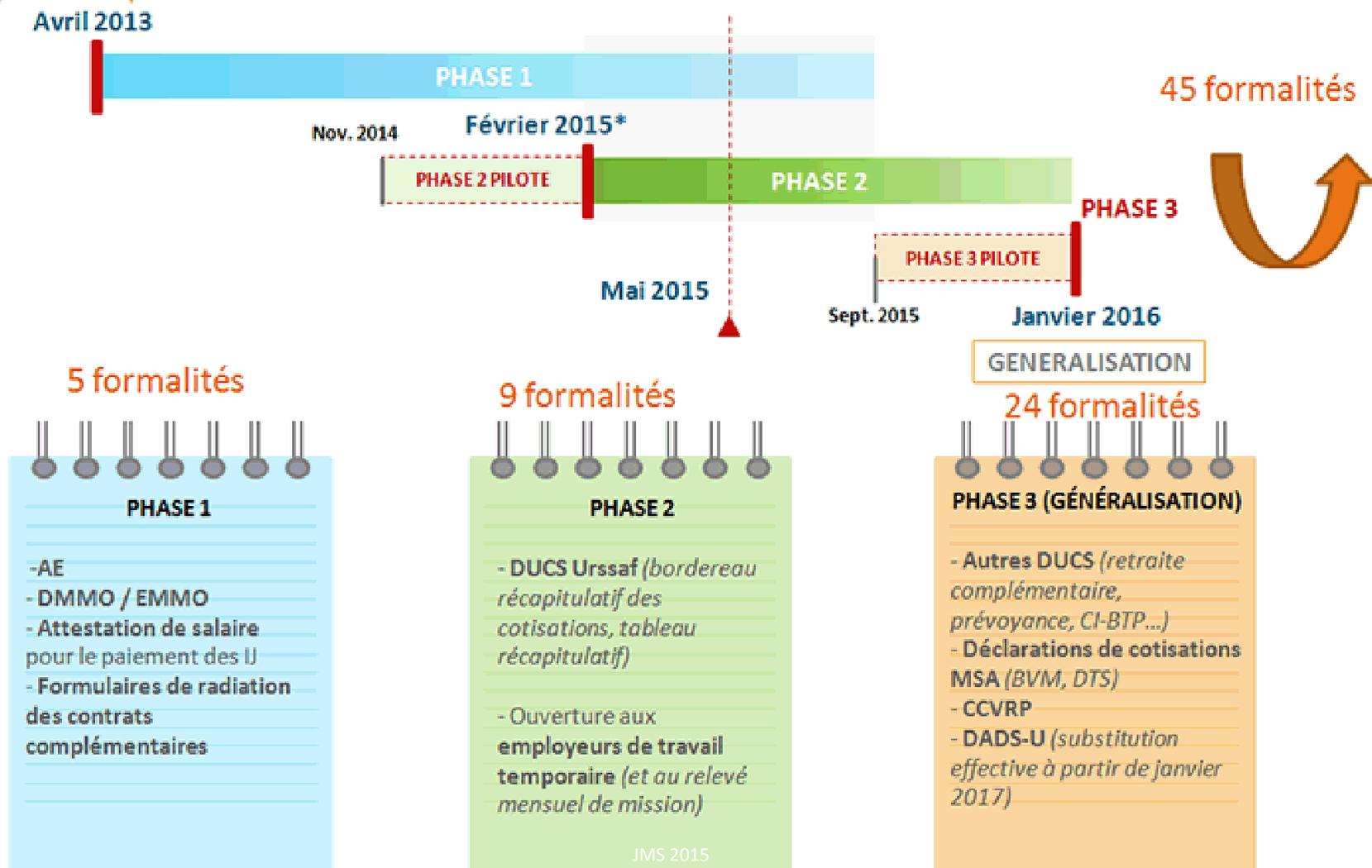
Introduction

- Les mouvements de main-d'œuvre (MMO)
 - = ensemble des contrats conclus ou rompus
 - Actuellement collectés par la DARES à travers deux dispositifs : la DMMO et l'EMMO
 - La **DMMO/EMMO : premières déclarations substituées par la DSN** (déclaration sociale nominative) depuis avril 2013 pour les entreprises volontaires
- La Dares doit reconstituer les MMO à partir des données DSN

Un processus en 3 étapes

1. Calculer automatiquement les MMO (calculer des flux à partir de données de stock),
2. Gérer manuellement les incohérences constatées,
3. Redresser de la non réponse pour publier à court terme.

Introduction



Plan

1. Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre
2. Corrections des anomalies
3. Redressement de la non réponse

Données contenues dans les MMO

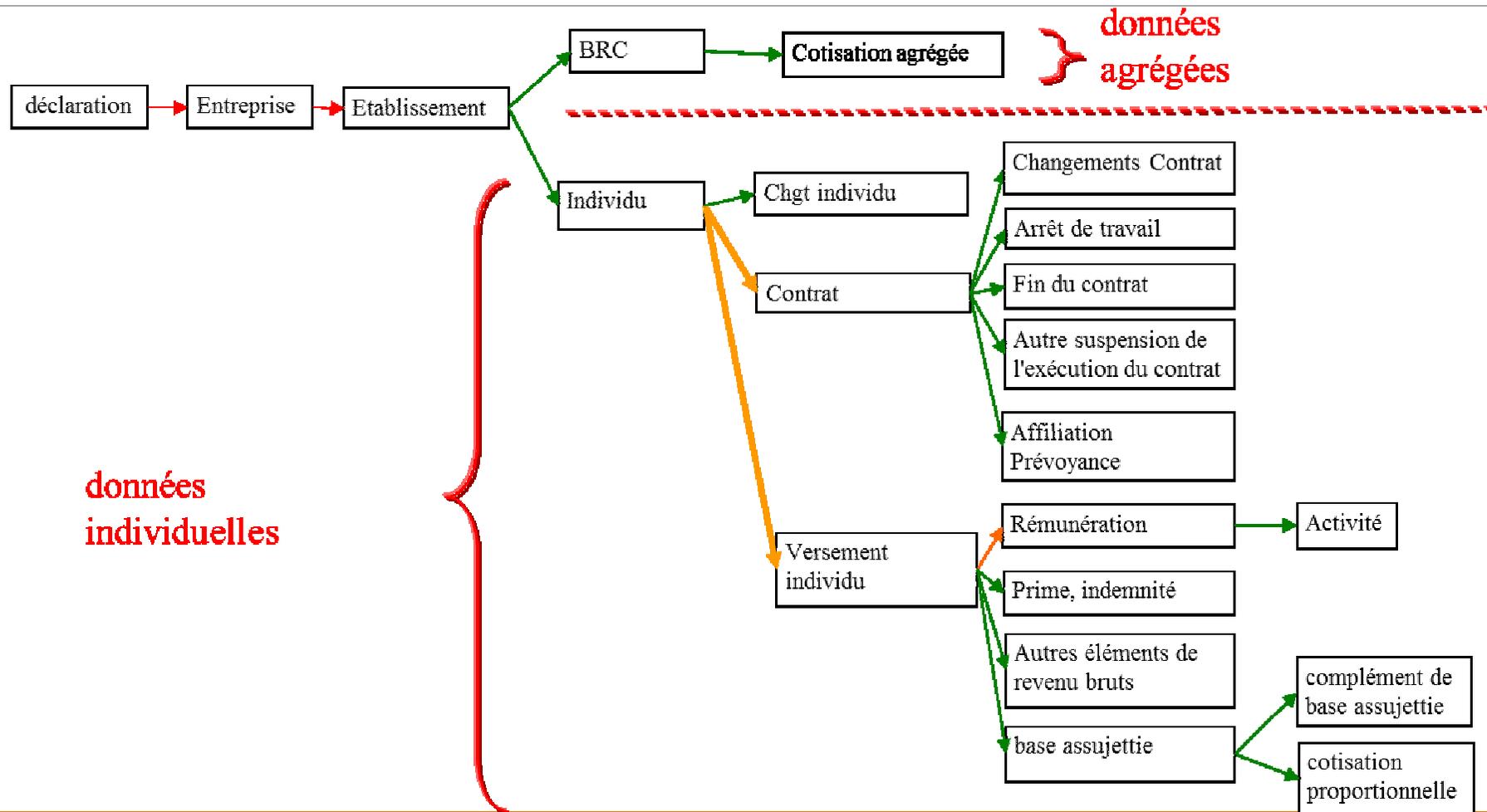
Données agrégées :

- Effectifs par sexe
- Effectifs intérimaires en fin de mois

Données sur chaque mouvement (embauche, rupture de contrat, transfert):

- Nationalité
- Année de naissance
- Sexe
- PCS
- Dates d'entrée et de sortie (le cas échéant)
- Nature du contrat
- Motif de rupture

Données contenues dans la DSN (1/2)



Données contenues dans la DSN (2/2)

Des données qui reflètent la paie du mois mais pas nécessairement l'activité du mois :

- Présence de rappel de salaire
- Problématique des salariés entrés en fin de mois et payés uniquement à partir du mois suivant

Une déclaration spécifique des changements en cours de mois :

- La DSN reflète la situation en fin de mois
- Les anciennes valeurs, le cas échéant, doivent être renseignées dans les « blocs changements » avec la date de modification

Éléments non directement déclarés en DSN :

- Les embauches
- Les transferts entrants
- Les effectifs intérimaires

Constitution d'une base des contrats de travail (1/2)

La constitution d'une base historisée des contrats de travail permet de ...:

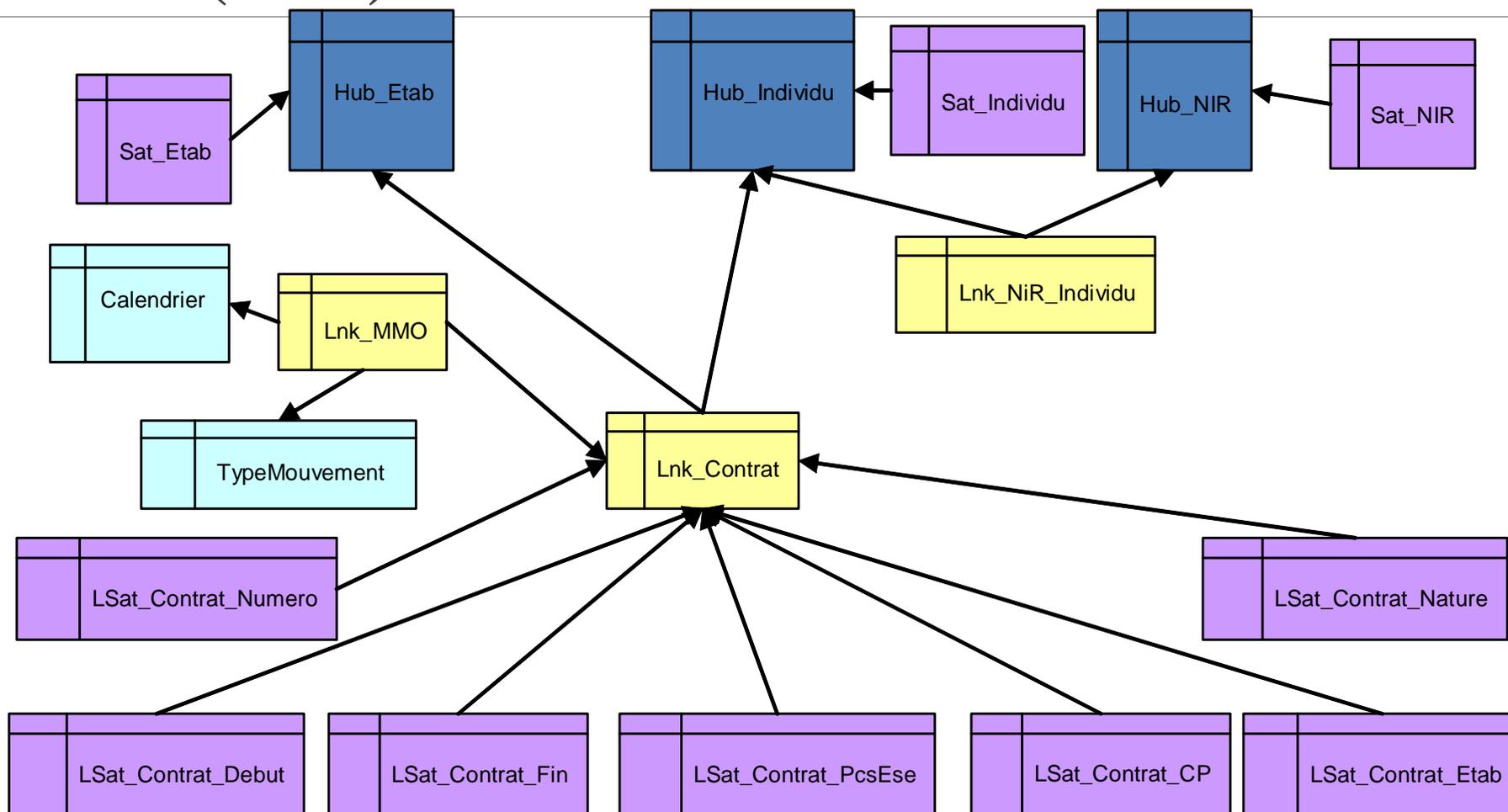
- Associer les évènements à leur date d'effet, indépendamment de la date de déclaration
- Repérer les embauches, les rappels de salaire, les transferts sortants
- Calculer rapidement les mouvements de main-d'œuvre

...mais nécessite de pouvoir chaîner correctement les contrats des DSN mensuelles successives.

→ Repose fortement sur la qualité de la déclaration des variables identifiantes du contrat :

- Le siret de l'établissement d'affectation
- Le NIR de l'individu
- La date de début de contrat
- Le numéro de contrat

Constitution d'une base des contrats de travail (2/2)



Plan

1. Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre
- 2. Corrections des anomalies**
3. Redressement de la non réponse

Rappel de l'existant

Actuellement :

- Les corrections « simples » sont effectuées par le prestataire de saisie (correction de code PCS, incohérences « équation/mouvements »,...)
- Le référentiel (liste de établissements assujettis) est géré par la Dares. Double enjeu :
 - La non attrition de l'échantillon
 - La déclaration correcte des mouvements de main-d'œuvre lors des restructurations d'entreprises

Anomalies constatées en DSN

Mois	Nombre de disparitions de contrat					Effectifs présents en fin de mois
		Modification non déclarée de l'établissement d'affectation	Modification non déclarée de la date de début de contrat	Modification non déclarée du numéro de contrat	Autre	
Septembre	3 090	66%	24%	2%	8%	136 233
Octobre	7 260	18%	43%	1%	39%	262 126
Novembre	22 467	7%	18%	13%	62%	380 004
Décembre	117 746	3%	2%	75%	20%	390 047

Corrections manuelles envisagées

1. Ajout d'un référentiel établissement pour renseigner les changements de Siret et les cessations
 - Correction de la non déclaration de l'ancien établissement d'affectation
2. Fusion, après validation des gestionnaires, des contrats identiques à l'exception du numéro de contrat
 - Correction de la non déclaration de l'ancien numéro de contrat

Plan

1. Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre
2. Corrections des anomalies
- 3. Redressement de la non réponse**

Pourquoi ?

A priori la DSN doit être exhaustive, mais :

- Risque de déclarations retardataires → problématique pour les publications conjoncturelles
- Risque d'échecs de reconstitution
- Risque d' « incidents » techniques

Rappel de l'existant

Actuellement :

➤ Pour les mois manquants de la DMMO :

→ Imputation par hot deck

➤ Pour la non réponse totale

→ Redressement par le ratio séparé

Problématique de la DSN

Comment établir la liste des établissements « devant répondre » ?

2 cas de figure

1. Si un établissement a répondu en M et M+2 : il aurait dû répondre en M+1
→ redressement par hot-deck
2. Si un établissement répond en M mais pas après : établissement cessé ou non répondant ?
2 méthodes envisagées dans ce cas :
 - Calcul d'évolutions sur les présents/présents (ne nécessite pas de connaître les établissements non répondants)
 - Redressement par le ratio